

Denise LEMIEUX

Sociologue, professeure, INRS –Urbanisation, culture et société

(1994)

“La violence conjugale.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de : "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Denise Lemieux

“La violence conjugale.”

Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 16, pages 337 à 362. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 pages.



Courriel : denise.lemieux@inrs-ucs.quebec.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

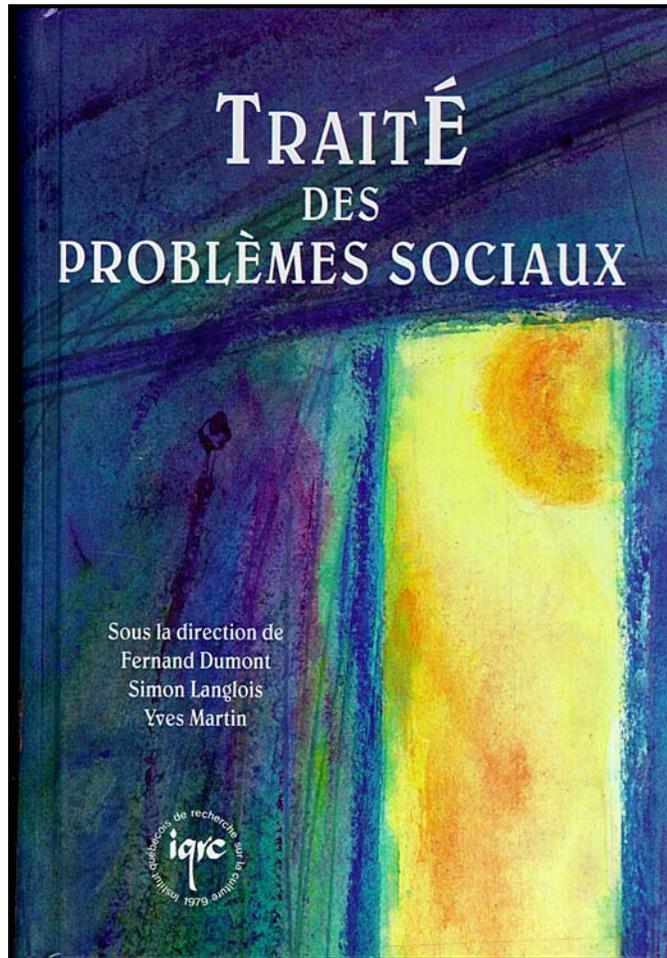
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 1^{er} novembre 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Denise LEMIEUX

“La violence conjugale.”



Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 16, pages 337 à 362. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 pages.

Table des matières

[Introduction](#) [337]

1. [Le silence du passé sur les femmes battues](#) [338]
2. [Les données quantitatives : des sondages, des estimations](#) [342]
3. [Les dimensions socioculturelles : des profils de clientèles](#) [346]
4. [Les recherches d'aide : les points de vue des femmes](#) [349]
5. [Les études sur les intervenants](#) [351]
6. [La maison d'hébergement : action communautaire et mouvement social](#) [352]
7. [Diversification des modèles d'intervention et concertation](#) [353]

[CONCLUSION](#) : La violence conjugale sous l'angle des changements de valeurs [356]

[BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE](#) [360]

[337]

Denise LEMIEUX

“La violence conjugale.”

Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 16, pages 337 à 362. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 pages.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec comme ailleurs, les agressions physiques dans le cadre domestique ont été largement ignorées par la recherche sur la famille avant les années 1970. La dénonciation de la violence conjugale par le mouvement des femmes a donné lieu, vers la fin des années 1970, à la création d'un important réseau de refuges pour femmes battues ainsi qu'à divers modes d'intervention auprès des femmes violentées, et plus récemment auprès des hommes violents. La recherche réalisée au cours de cette période ¹ est étroitement liée à l'intervention et demeure tributaire de la contestation par les féministes des interprétations élaborées au cours des années 1960, en particulier dans les disciplines psychologiques qui rattachaient ces phénomènes à diverses pathologies et aux avatars de la dynamique du couple. Mettant l'accent sur la dimension du pouvoir masculin et sur les légitimations sociales de ce pouvoir au sein de la famille et l'associant aux inégalités socio-économiques qui engendrent la dépendance des femmes, le mouvement d'aide aux femmes battues, en plus de créer des refuges, a élaboré

¹ Ce texte fait partie d'un bilan de la recherche sur les femmes qui touche plus particulièrement les études sur le travail, la conjugalité, la maternité, l'espace et les loisirs. Il constitue un des deux chapitres portant sur la conjugalité ; en le publiant également dans cet ouvrage axé sur les problèmes sociaux, il atteindra sans doute un public plus diversifié dans les milieux de recherche et d'action susceptibles d'apporter des solutions à ce problème d'envergure.

ré des types d'intervention féministe visant l'autonomie et l'affirmation de soi des victimes. Devant la visibilité accrue d'un problème qui, par ses dimensions sociosanitaires et judiciaires, fait appel à une multiplicité d'expertises, des politiques ont été formulées en 1986-1987 par les ministères de la Justice et de la Santé et des Services sociaux afin de coordonner les actions ².

[338]

En dépit de recherches assez nombreuses entreprises au Québec pour évaluer l'ampleur du problème et cerner les meilleures façons d'intervenir, le phénomène demeure mal connu pour le présent et encore davantage pour le passé. Bien que la violence conjugale soit souvent reliée à d'autres types de violence exercée à l'égard des femmes, peu d'études situent la violence conjugale dans un cadre d'analyse sur la violence domestique, incluant celle infligée à d'autres personnes de la famille. Alors que la plupart de ces études dénoncent le patriarcat et les rapports de domination masculine, les recherches s'attardent peu à la conjugalité elle-même ainsi qu'aux contextes socio-culturels entourant le phénomène. Enfin, la plupart des travaux québécois recensés se concentrent sur les étapes ultimes du processus de développement des rapports violents : la situation de crise envisagée sous l'angle de la demande d'aide de la femme battue et la rupture. En général, les travaux sur la violence envers les enfants constituent un domaine entièrement à part.

L'ouvrage de Jocelyne Le Bourdais ³, un des seuls qui s'interroge sur la nature de la violence et passe en revue, de façon sommaire, les approches théoriques et les interventions concernant l'ensemble du phénomène de la violence familiale, a été conçu dans le cadre d'une étude sur la violence à l'école. Plusieurs approches sont rassemblées dans la revue de la littérature scientifique de Deborah Frankel-Howard

² Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Québec, ministère de la Justice, 1986, 36 p. ; Une politique d'aide aux femmes violentées, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1987, 52 p. ; Intervention auprès des conjoints violents. Orientations, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, 23 p.

³ Sur ce sujet, voir : Diane Lefebvre, *Analyse des facteurs et dynamismes qui conduisent à la violence faite à la femme à l'intérieur du couple*, thèse de maîtrise (service social), université de Sherbrooke, 1981, 176 p. ; Jocelyne Le Bourdais, *La violence familiale*, Montréal, Éditions Quebecor, 1990.

intitulée : *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques* ⁴. Quelques thèses contiennent des relevés assez vastes de cette littérature.

1. Le silence du passé sur les femmes battues

[Retour à la table des matières](#)

Pour la France ancienne, Nicole Castan ⁵ rappelle que les sociétés traditionnelles légitimaient le droit d'un mari de corriger sa femme, assimilée à un enfant par la loi. La collectivité et la loi limitaient cette violence en excluant les blessures et la cruauté selon des critères demeurés toutefois imprécis. Peu importe cette limitation, on devine les méfaits et les séquelles d'une telle acceptation sociale de l'usage de la force, en tout point calquée sur d'autres traits répressifs de systèmes sociaux autoritaires. L'historienne note que ces pratiques semblaient davantage répandues dans le peuple, même si elles n'étaient pas absentes des milieux sociaux dominants, qui auraient eu d'autres recours pour contraindre les femmes.

Les textes légaux et religieux de la Nouvelle-France font écho à de telles conceptions valorisant l'usage du fouet et invoquant le « Qui aime bien châtie bien » [339] du proverbe. D'après Sylvie Savoie ⁶,

⁴ Deborah Frankel-Howard, *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques*, Ottawa, Santé et Bien-être social, ministère des Approvisionnement et services Canada, 1989 (édition bilingue). voir aussi : Institut Vanier de la famille, *Une bibliographie sélective sur la violence dans la famille*, compilée par le centre d'information et de documentation, édition mise à jour, 1988, 45 p.

⁵ Nicole Castan, « Puissance conjugale et violence maritale », *Pénélope pour l'histoire des femmes, Femme et violence*, 6, printemps 1982, p. 95-103.

⁶ Sylvie Savoie, *Les couples en difficulté aux XVII et XVIII siècles : les demandes de séparation en Nouvelle-France*, thèse de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1986, 116 p. Voir aussi : Jean-François Leclerc, « Femmes et violence : quelques réflexions à partir des procès pour voies de fait dans la juridiction de Montréal, 1700-1760 », *Cahiers d'histoire*, 6, 1, automne 1985, p. 83-104. Sur les châtiments corporels légitimés par la religion, voir : Denise

les voies de fait sont présentes dans les procès de séparation en Nouvelle-France au XVII^e siècle, procès presque toujours intentés par les femmes contre leurs époux. Les adoucissements des mœurs et de la justice propres au XVIII^e siècle européen ont-ils eu quelque influence sur les mœurs domestiques dans la colonie ?

Au niveau des représentations, certains événements hantent les mémoires collectives. *L'Histoire des femmes au Québec* évoque le destin tragique de la Corriveau, pendue pour avoir tué un mari qui la maltraitait. Son importance dans le légendaire national témoigne de la présence de la violence conjugale dans *Les mémoires québécoises*, comme le confirment quelques chansons et un sermon du XVIII^e siècle recommandant la douceur et la patience à l'épouse d'un mari brutal ⁷.

Dans une histoire de la tyrannie domestique exercée envers les femmes et les enfants, l'historienne américaine Elisabeth Pleck ⁸ en retrace l'existence au sein des premières colonies, qui furent aussi les premières sociétés à sévir contre les oppresseurs au nom de principes religieux. Tout en identifiant la présence continue de la violence familiale au fil de l'histoire, avec des oscillations selon les périodes, elle démontre que l'opposition à ces actes s'est organisée seulement à des moments sporadiques de l'histoire américaine, suivant les actions de mouvements sociaux successifs, le dernier en date étant le féminisme des années 1970. Pour les États-Unis du XIX^e siècle, Jerome Nadelhaft ⁹ recourt à une documentation relevant de la culture de masse, pour démontrer que les sévices exercés à l'égard de certaines femmes dans l'enclos de leur foyer étaient largement connus du public et des

Lemieux, *Les petits innocents. L'enfance en Nouvelle-France*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1985, 197 p.

⁷ Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le Jour éditeur, 1992, p.103, 135 ; Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 155-156.

⁸ Elisabeth Pleck, *Domestic Tyranny, The Making of Social Policy Against Family Violence from the Colonial Times to the Present*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1987, 273 p. ; Elisabeth Pleck analyse la violence familiale et les actions entreprises par les mouvements de tempérance.

⁹ Jerome Nadelhaft, « Wife Torture : A Known Phenomena in Nineteenth Century America », *Journal of American Culture*, automne 1987, p. 39-59.

réformistes de l'époque. De plus, les journaux américains faisaient couramment état de procès pour meurtre et voies de fait et le phénomène des femmes battues par leur conjoint était illustré dans une iconographie largement diffusée par les mouvements de tempérance. De telles images ont circulé au Québec ; on les trouve reproduites dans un ouvrage sur la religion populaire, mais on avait peu examiné auparavant cette composante d'aide aux femmes battues au sein des mouvements de tempérance ¹⁰. Dans une recherche historique sur la violence conjugale basée sur les articles du *Montréal Star* au début de l'ère industrielle (1869-1879), ainsi que sur les rapports de police de la ville de Montréal [340] et les archives judiciaires, Kathryn Harvey ¹¹ démontre l'existence d'un phénomène dont elle recense plus de trois cents épisodes ; elle souligne l'importance du mouvement de tempérance dans la grille d'interprétation de ces crimes attribués à l'alcool. L'idéologie réformatrice qui imprègne les récits du journal révèle en outre l'adhésion du mouvement à une vision des femmes caractéristique de l'idéal victorien faisant d'elles des victimes passives. Or, la majorité des cas rapportés dans les archives judiciaires relèvent d'une frange très pauvre de la population ouvrière dont les comportements concordent peu avec cette image. Ces femmes pouvaient difficilement défrayer le coût des différentes démarches judiciaires, coût dépassant parfois l'amende imposée au conjoint coupable. Et pourtant, les cas recensés témoignent d'une action, intentée et souvent retirée par des plaignantes, afin d'exercer un contrôle sur leur mari. Les arrangements hors cours avant procès étaient fréquents. Une forme de justice populaire enracinée dans le contrôle social des voisins et des proches pouvait également atténuer certains conflits. Enfin, des procès contre les épouses violentes, même peu nombreux, témoignent que certaines pouvaient aussi répliquer avec des moyens offensifs. L'auteure conclut que les femmes utilisaient dans leur résistance les institutions mêmes qui les opprimaient, le système légal et la famille.

¹⁰ Voir : Nive Voisine, « Les croisades de tempérance », dans : Jean Simard *et al.*, *Un patrimoine méprisé, La religion populaire des Québécois*, Montréal, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1979, p. 129-156.

¹¹ Kathryn Harvey, « Amazons and victims : Resisting Wife-Abuse in Working-Class Montreal, 1869-1879 », *Journal of the Canadian Historical Association, Revue de la société historique du Canada*, nouvelle série, 2, 1992, p. 131-148.

C'est à travers les archives judiciaires, la presse et peut-être dans les archives des services sociaux pour la première moitié du XX^e siècle ¹² qu'il faudrait inventorier d'autres indicateurs de l'existence historique du phénomène des femmes battues et des attitudes à leur égard. Linda Gordon ¹³ a dépouillé les archives des services américains de protection de l'enfance et démontre la présence de cas de femmes battues dans 34% des cas d'enfants maltraités. Pour rejoindre d'autres manifestations d'une violence cachée, incluant ses formes mineures ou endiguées par divers types de contrôle social, il faudrait réinscrire l'objet dans le champ des relations familiales, de l'intime et du secret. La violence était-elle moins répandue et moins sévère qu'à présent ou simplement plus cachée ? La question demeure entière et pourrait être abordée pour un passé récent par le biais de l'histoire orale.

L'objectif de mieux cerner l'étendue du phénomène et ses formes dans le passé, d'identifier les contextes de sa présence et les facteurs auxquels il était associé, les circonstances de son apparition et ses degrés de légitimation en différents milieux, est susceptible de nous éclairer sur la nature complexe du phénomène pour la période actuelle. Si la recherche axée sur l'intervention insiste sur la dimension apprise des conduites de violence et sur son lien global avec le patriarcat, ces deux dimensions qui se prêteraient à l'analyse historique n'ont pas fait l'objet de recherches explicites. Dans les études sur la famille, la conjugalité et le divorce, on trouve néanmoins quelques indices concernant le phénomène de la violence conjugale. Pourtant, on ne saurait [341] généraliser à tous les couples des situations qui paraissent marginales dans les corpus étudiés, pas plus qu'on ne peut conclure à la rareté du problème à partir de ces études.

Le récit rétrospectif en fait peu état, qu'il relève de l'autobiographie ou de la tradition orale. Pour un cas explicite relevé dans les autobiographies de femmes, combien d'autres sont demeurés dans l'ombre, occultés par la mémoire ? À titre d'exemple, l'autobiographie de Claire Martin ¹⁴ présente longuement le cas de sa famille où femme et en-

¹² Voir Jeffrey L Edleson, « Social Workers Intervention in Women Abuse : 1907-1945, *Social Service Review*, 45, 2, juin 1991, p. 304-314.

¹³ Linda Gordon, *Heroes of Their Own Lives. The Politics and History of Family Violence, Boston, 1880-1960*, New York, Viking, Penguin, 1988, 383 p.

¹⁴ Claire Martin, *Dans un gant de fer. La joue gauche*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1965, 235 p. ; *La Joue droite*, 1966, 209 p.

fants battus proviennent d'un milieu aisé et qui ne semble pas associé à l'alcoolisme. Bien que la famille d'origine de la mère de Claire Martin ait tenté de protéger cette jeune femme en lui donnant asile, on peut voir qu'une intervention religieuse pour réunir les époux séparés ainsi que l'isolement de la maisonnée ont pu faciliter le maintien d'un régime de terreur pendant plusieurs années. Cas unique, dira-t-on, mais l'unicité du cas s'éclipse derrière le triple mariage d'un homme qui survécut à ses trois épouses.

Plus proches de notre époque, les témoignages d'un courrier du coeur publié dans *La Terre de chez nous*, pour la fin des années 1960, ont permis à Édith Manseau d'identifier, chez les correspondantes rurales qui sollicitent un conseil, un petit nombre de cas de violence conjugale accompagnés du refus de pourvoir. Les observations de Marie Letellier auprès d'une famille prolétaire de Montréal, au début des années 1960, révèlent la violence verbale, le refus de pourvoir et le dénigrement exercés par l'homme envers sa femme et ses enfants ; elle souligne que tous les membres de la famille y compris les enfants ont un faible niveau de contrôle de leurs impulsions ¹⁵.

Dans une étude d'histoire orale sur les effets de la Crise dans la vie des ménagères de milieu populaire, Denyse Baillargeon souligne que, parmi les trente femmes rencontrées, la plupart ont vu leurs couples se solidariser pour affronter la misère. Parmi les cas d'alcoolisme (sept des trente époux), elle rencontre un cas de poursuites répétées pour refus de pourvoir et brutalités. C'est aussi un seul cas de violence que notent les auteurs d'une monographie portant sur un village du nord du Québec ¹⁶.

¹⁵ Édith Manseau, *La presse du coeur : un indicateur culturel*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1985 ; Marie Letellier, *On n'est pas des trous-de-cul*, Montréal, Parti pris, 1971.

¹⁶ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, p. 149 et p. 209-213. M.-A. Tremblay, Paul Charest et Yves Breton, *Les changements socioculturels à Saint-Augustin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. Pour cet ouvrage, je cite d'après le relevé minutieux fait par Renée B.-Dandurand des indices latents de conflits dans les mariages perçus par les auteurs des études de communautés pendant les années 1960 : *Le mariage en question*, p. 43-44.

Dans une étude sur *Des mères sans alliance*¹⁷, Renée B.-Dandurand et Lise Saint-Jean ont examiné sept cas de violence grave exercée à l'endroit des conjointes. Portant sur les transformations des modèles de conjugalité au cours des années 1960 et 1970, cette étude des désunions permet d'entrevoir dans quels contextes des conflits [342] peuvent dégénérer en une conduite d'agression. S'agissant du tiers des femmes rencontrées, le problème semblait relié, pour plusieurs des cas, à une conception traditionnelle de l'autorité masculine, qui s'affirme entre autres par le refus du travail de la conjointe, attitude qui s'exacerbe au moment des démarches de rupture. Ces modèles patriarcaux d'autorité s'accompagnaient, dans certains cas, de pratiques de sociabilité masculine de type célibataire.

L'approche anthropologique, par la globalité et la complexité de ses modèles d'analyse, semble donc mettre à jour plus facilement certaines dimensions culturelles présentes dans la conjugalité violente. On en trouve des éléments dans quelques textes portant sur les milieux autochtones, qui ont été plus souvent étudiés par les anthropologues¹⁸. Les approches et méthodes anthropologiques pourraient être utilisées au sujet d'autres milieux québécois.

2. Les données quantitatives : des sondages, des estimations

[Retour à la table des matières](#)

Phénomène souvent invisible parce que relevant de la vie privée, la violence conjugale demeure également difficile à quantifier. Il faut insister sur l'importance d'entreprendre des enquêtes statistiques rigoureuses et d'améliorer les relevés statistiques émanant des diverses ins-

¹⁷ Renée B.-Dandurand et Lise Saint-Jean, *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 289 p.

¹⁸ Georgette Lévesque, *La violence conjugale chez les Inuit*. Université de Montréal, janvier 1985, 45 p. Georgette Lévesque, *Alcohol-Related Wife-Abuse : The Case of Tasiujaq, Ungava Bay*, Université de Montréal, février 1985, 61 p. Voir aussi Hélène Guay, « Socialisation et emplois salariés : une ethnographie des femmes Inuit d'Igloodik », *Culture*, 9, 2, 1989, p. 3-24.

titutions qui entrent en contact avec les femmes battues, que ce soit des institutions de santé, des organismes d'aide, des institutions juridiques ou des appareils judiciaires ¹⁹. Il importe aussi de bien saisir les limites et l'apport de chaque source.

En dépit de lacunes dans les données actuelles, les chiffres avancés dans des enquêtes utilisant des méthodologies diverses permettent de tracer certaines balises et d'expliquer les écarts assez poussés entre les taux émanant d'enquêtes se rapportant à une population générale et ceux provenant du dépistage, dont il est difficile d'estimer la sous-représentation mais aussi les possibles redondances ²⁰.

Aux États-Unis, Strauss et Gelles ²¹ ont effectué, en 1975, une enquête auprès d'un échantillon représentatif de femmes et d'hommes mariés ou cohabitant et ayant au moins un enfant. Les actes de violence investigués a) des conjoints envers leur femme, b) des femmes envers leur conjoint et c) des parents à l'égard d'un enfant choisi au hasard, sont situés sur une échelle qui permet de distinguer les incidents mineurs (poussée, giffle), des incidents graves (coup de poing, attaque avec une arme, etc.). Les [343] taux varient beaucoup selon qu'il s'agit de violence mineure ou grave, oscillant, pour la violence masculine, entre 12,1% (taux global) et 3,8% (actes graves). Reprise en 1985, l'enquête révélait pour la violence masculine un déclin des taux (11,3 et 3%), surtout en ce qui concerne la violence grave. Comment concilier ces tendances au déclin avec la croissance des taux d'hébergement des femmes dans les maisons de transition et la multiplication des cas de violence conjugale dans la presse ? Selon les auteurs, ces tendances inverses ne sont pas contradictoires mais témoignent de l'efficacité des actions entreprises dans la foulée du mouvement féministe. Cette étude fait en outre état de taux aussi élevés de violence des femmes envers leur conjoint, tant pour les formes mineures que pour les formes

¹⁹ Sur ces changements, voir : Yves Morier *et al.* (en collaboration avec le Centre éducatif et culturel inc.), *Intervention socio-judiciaire en violence conjugale*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 270 p.

²⁰ Nous entendons par « redondances » aussi bien les signalements répétés à la police que la consultation ou la prise en charge d'un même cas par divers services, d'où l'importance de ne pas additionner ces sources.

²¹ Murray A. Strauss et Richard J. Gelles, « Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys », *Journal of Marriage and the Family*, 48, août 1986, p. 465-479.

graves de violence, tout en soulignant que les coups portés ont en général moins d'impact et qu'ils sont surtout produits dans un contexte de défense. Jocelyne Le Bourdais note l'absence du thème de la violence féminine dans la recherche québécoise ; nous avons fait la même constatation.

Une enquête statistique entreprise au Canada par Eugen Lupri ²² révèle un taux global de 18% de violence masculine, lorsqu'on réunit actes de violence majeurs et mineurs. Il s'agit ici de gestes que les hommes s'attribuent. De toutes les provinces, le Québec aurait le taux le plus faible, soit 13%. Pour l'ensemble du Canada, c'est 10% des hommes mariés ou vivant en union libre qui auraient déclaré avoir commis un ou des gestes qualifiés de graves par l'étude, ce qui est supérieur aux 3% des études de Strauss et Gelles pour les couples américains. Comme le taux global d'actes violents du Québec (13%) est proche des 12% de l'enquête américaine, peut-on faire l'hypothèse que le chiffre de 3,8% (3%, en 1985) de l'enquête américaine pourrait être proche du taux québécois d'épisodes graves ? Ce n'est là qu'une hypothèse.

Au cours de l'enquête sur la santé au Québec en 1987, une méthode par informateur clé a été utilisée pour identifier divers problèmes sociaux dans son entourage, dont la violence. Selon cette méthode au hasard mais qui ne révèle que les événements visibles pour l'entourage, 1,7% des femmes seraient battues (0,5% des hommes). Ce taux ne comprend pas que la violence conjugale mais toute violence. Il s'agit, selon May Clarkson *et al* ²³, d'un taux minimum. En effet, si la méthode utilisée a été validée comme pouvant repérer efficacement le

²² Eugen Lupri, « La violence masculine au foyer », *Tendances sociales canadiennes*, 14, automne 1989, p. 19-21. Il est plus difficile de comparer avec le précédent le sondage effectué en 1982 par Holly Johnson (« Les femmes victimes de violence conjugale », *Tendances sociales canadiennes*, printemps 1988, p. 17-20) auprès de femmes canadiennes âgées de 16 ans et plus se référant explicitement à des voies de fait et agressions sexuelles du conjoint, il donne des résultats beaucoup plus bas. C'est 4 femmes sur 1000 qui disent avoir été l'objet de mauvais traitements, la plupart ayant subi des blessures. Moins de la moitié ont fait appel aux policiers.

²³ May Clarkson *et al.*, « Problèmes sociaux », dans : *Et la santé, ça va ?*, tome 1, Rapport de l'enquête Santé Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1988, chapitre 7.

taux d'alcoolisme, elle ne l'a pas été pour la violence, un domaine que l'on sait particulièrement sujet à l'invisibilité.

Le sondage téléphonique sur échantillon effectué par Marc Renaud *et al.*²⁴ pour la Commission Rochon, comporte un sous-échantillon concernant les chefs de famille [344] monoparentale. Le taux rapporté de « comportements plutôt violents » provenant de l'ex- conjoint, et cela pour toute la période entourant la séparation, atteint le tiers de l'échantillon. On a appelé la police dans 27% de ces cas et 2,1% des femmes sont allées à l'hôpital ; 2,1% se sont dirigées vers un refuge. La violence s'adressait surtout à la mère. Parmi les hommes chefs de famille, 18,8% affirment que la mère de l'enfant a eu de tels comportements violents envers eux ou leurs enfants. Comme il s'agit d'un sous- échantillon, ce dernier pourcentage repose sur un très petit nombre de cas.

Reprenant les données de ce sondage, Monique Mousseau-Glazer, dans *Le portrait de la clientèle féminine au CSSMM*, note que ces taux sont les mêmes que ceux observés par Dandurand et Saint-Jean dans leur étude qualitative sur *Des mères sans alliance*²⁵. Rappelons ici les chiffres de l'enquête canadienne de Lupri, selon laquelle 30% des conjoints séparés et divorcés (par comparaison à 18% des hommes mariés ou vivant en union libre) auraient posé au moins un des huit actes de violence (mineurs et majeurs) énumérés dans le sondage. Le processus de séparation est aussi mis en évidence dans le sondage de Holly Johnson qui révèle un plus fort taux de violence subie par les femmes séparées que par celles qui sont mariées ou divorcées.

Pour un territoire et une période précis, la communauté urbaine de Montréal (CUM) et l'année 1980, les criminologues Micheline Baril *et al.*²⁶ ont entrepris l'examen des dossiers de l'appareil policier et des

²⁴ Marc Renaud *et al.*, *Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires*, rapport présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention (GRASP), Université de Montréal, 1988, p. 228-229.

²⁵ Monique Mousseau-Glazer, *Le portrait de la clientèle féminine au CSSMM*, Montréal, centre de services sociaux du Montréal métropolitain, septembre 1991, p. 93.

²⁶ Micheline Baril, Marie-Marthe Cousineau et Sylvie Gravel, « Quand les femmes sont victimes..., quand les hommes appliquent la loi », *Criminologie. Les femmes et la justice pénale*, XVI, 2 1983, p. 89-100.

tribunaux locaux. Les chiffres présentés visent à évaluer la réponse donnée par les services policiers et l'appareil judiciaire à une partie des appels à l'aide. Retenons quelques chiffres. Sur un nombre indéterminé d'appels en 1980, la police a rédigé un dossier pour voies de fait dans 776 cas : 15% de ces cas ont été classés comme voies de fait graves et 10% des conjoints ont été arrêtés ; 27% des femmes ont été dirigées vers un service de santé ou d'hébergement et 12% se sont rendues à l'hôpital par leurs propres moyens. Dans 84% des cas, le policier recommande une enquête et 32% de ces enquêtes conduisent à une mise en accusation. Examinant ensuite les 600 plaintes déposées à la Cour municipale de Montréal au cours de la même année (plaintes émanant des services policiers ou d'individus), les auteures observent que la moitié des procédures sont suspendues. Sur 367 causes présentées devant un tribunal, 13% vont donner lieu à un procès, et de ces 49 procès, la moitié seront suivis d'un verdict de culpabilité et de sentences en général minimales.

Se demandant « Où en est la situation de la violence envers les femmes dans le milieu familial, dix ans après les colloques sur la violence ? », Ginette Larouche et Louise Gagné²⁷ apportent, dans un article de 1990, une mise à jour des données provenant de la CUM, à partir des statistiques institutionnelles. Cette fois, pour 1988-1989, les appels à l'aide se sont chiffrés à 4 557 ; 1 542 dossiers mentionnent des voies de fait, dont 143 sont des agressions armées. La police a porté 2 494 accusations, concernant 55% des [345] appels. Les dossiers mentionnant des voies de fait ont donc plus que doublé au cours de la période. Avant de conclure à une augmentation de la violence, il faut considérer les modifications des pratiques d'intervention policière depuis 1986 ainsi que les changements apportés aux lois et aux appareils judiciaires au cours de cette période. (Il faudrait aussi examiner la croissance de la population dans la région montréalaise.) Pour la même année 1988-1989, selon Larouche et Gagné, 794 familles ont été reçues en hébergement dans le réseau du Regroupement montréalais, un chiffre presque semblable à celui de l'année précédente. Il faudrait y ajouter les cas des maisons qui ne font pas partie du regroupement.

²⁷ Ginette Larouche et Louise Gagné, « Où en est la situation de la violence envers les femmes dans le milieu familial, dix ans après les colloques sur la violence ? », *Criminologie*, XXIII, 2, 1990, p. 23-45.

À l'échelle du Québec, des statistiques gouvernementales basées sur le nombre d'infractions signalées à la police, statistiques compilées depuis 1987, révèlent une hausse des signalements qui passent de 6 559 à 10 154 en 1990 ²⁸. Cette hausse prononcée des infractions doit cependant être interprétée en tenant compte des changements mis en place au cours de la période dans les politiques judiciaires et l'administration policière.

Un chiffre souvent cité provient d'une publication du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : *Une politique d'aide aux femmes violentées* ²⁹. On y estime à 300 000 le nombre de Québécoises victimes de mauvais traitements en 1985. Le chiffre avancé provient de données transmises au ministère par les maisons d'hébergement pour femmes violentées. On ne dit pas ici comment on arrive à cette extrapolation. Un grand nombre de dossiers sur la violence conjugale reprennent le taux de 10% de femmes canadiennes victimes de violence estimé par Andrée Cadieux et Linda MacLeod dans leur ouvrage de 1980 ³⁰. Dans une étude subséquente, MacLeod propose une nouvelle estimation. À partir de son enquête de 1985 réalisée auprès de 110 maisons de transition, dont les relevés de clientèles sont extrapolés à l'ensemble des maisons, puis doublés pour prendre en considération les refus qui toucheraient une demande sur deux, MacLeod évalue à 33 000 le nombre de femmes battues qui ont demandé à être hébergées en 1985 ³¹. En tenant ensuite compte des demandes d'aide qui n'impliquent pas un logement, mais d'autres services (89% des cas, selon une enquête ontarienne), en y ajoutant la fraction des victimes qui ne consultent pas (1 sur 3), l'auteure arrive à une estimation de près d'un million de Canadiennes battues chaque année. Il s'agit là d'hypothèses. Cette étude révèle aussi que 67% des femmes de l'échantillon n'en étaient pas à leur premier séjour dans la maison de transition, ce qui pourrait ramener les taux à la baisse. Certes, il est important devant un phénomène caché de faire des estimations chif-

²⁸ Chiffres et interprétation cités dans : Intervention auprès des conjoints violents. Orientations, op. cit., p. 11-12.

²⁹ *Op. cit.*

³⁰ Andrée Cadieux et Linda MacLeod, *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Ottawa, CCCSF, 1980, 72 p.

³¹ Linda MacLeod, Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale, Ottawa, CCCSF, 1987, 191 p.

frées où il entre nécessairement des aspects hypothétiques. Le danger est toutefois de voir ces estimations citées par la suite comme des faits, dans des textes qui n'en présentent pas le côté approximatif.

[346]

Au moment d'aller sous presse, signalons la publication par Statistique Canada (*Le Quotidien*, 18 novembre 1993), de résultats préliminaires d'ensemble d'une enquête téléphonique pancanadienne avec échantillon représentatif, portant sur la violence envers les femmes. L'enquête utilise une définition de la violence empruntée aux gestes interdits par le code criminel. Elle porte sur l'ensemble de la période de vie des répondantes depuis l'âge de 16 ans et certaines données couvrent l'année qui précède. Pour toute la vie adulte, la violence conjugale (incluant union actuelle et unions précédentes) atteint 25% et, dans un cas sur cinq, l'épisode référé était un geste suffisamment grave pour entraîner des blessures. Limitée à l'actuel conjoint, mais pour toute la durée de l'union, la violence concerne 15% des femmes actuellement mariées ; ce taux s'élève à 48% pour un conjoint précédent chez des femmes qui ont été mariées. Pour la période couvrant uniquement l'année récente, les statistiques ne sont pas encore présentées en ce qui concerne la violence conjugale ; pour l'ensemble des épisodes de violence (extra-conjugale et conjugale), le taux est de 10%.

3. Les dimensions socioculturelles : des profils de clientèles

[Retour à la table des matières](#)

On a souvent insisté sur le fait que la violence conjugale se retrouve dans tous les milieux, ce qui est exact. Cependant, comme n'importe quel comportement social, elle s'y manifeste sans doute en plus ou moins fortes proportions et selon des formes particulières dans les divers milieux. Tout comme on s'est peu attardé aux composantes historiques du phénomène, peu d'études ont analysé la violence dans des contextes socioculturels particuliers. Pourtant, les données issues d'études quantitatives et qualitatives laissent bien apparaître des variations socioculturelles et socio-économiques du phénomène. Sans au-

cun doute, ces profils sont en partie tributaires des modes de cueillette des données et certains milieux sont plus susceptibles que d'autres de faire appel à la police, aux refuges, aux services sociaux. Par ailleurs, le fait que l'existence d'une simple corrélation puisse conduire à des interprétations causales fallacieuses ne saurait empêcher de supposer une quelconque contribution d'un ou de plusieurs facteurs sociaux ou culturels à l'émergence comme à l'absence d'un processus. Ce n'est donc pas pour identifier des facteurs que nous avons extrait des recherches les composantes des clientèles qui laissent entrevoir des profils de la violence. C'est pour diriger l'attention vers des groupes ou des milieux qui pourraient faire l'objet de recherches particulières.

D'après l'enquête canadienne déjà citée de Lupri, le phénomène de la violence masculine est sensible à l'âge, au revenu et au niveau de scolarité des répondants. La moitié des hommes disant avoir posé un geste violent envers leur partenaire avaient moins de 29 ans ; le phénomène décroît quand l'âge s'élève et croît avec les faibles revenus et un niveau moins élevé de scolarité.

Reprenant une étude de Sheilagh Hodgins et Ginette Larouche ³², *Une politique d'aide aux femmes violentées* du ministère de la Santé et des Services sociaux énumère [347] les caractéristiques des femmes battues : souvent victimes d'un passé de violence, peu scolarisées, travaillant peu à l'extérieur du foyer, ayant en moyenne 30-35 ans. Pour les agresseurs, les caractéristiques sont les suivantes : ils sont peu scolarisés, font usage d'alcool ou de psychotropes, ils ont « connu une histoire de violence assez chargée ».

Selon l'enquête de MacLeod auprès des maisons d'hébergement, les répondantes possèdent des caractéristiques sociales concordant dans l'ensemble avec le profil précédent. Une majorité des femmes reçues dans les refuges sont jeunes, 70% ont moins de 35 ans ; 75% vivent au-dessous du seuil de pauvreté et enfin 70% n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le faible pourcentage de celles qui occupaient un emploi est à noter, soit 20%, un taux qui semble bien inférieur au taux général d'activité des femmes vers 1985. Ces données concordent avec des recherches américaines faisant de la dépendance

³² Sheilagh Hodgins et Ginette Larouche, *Violence conjugale : antécédents et conséquences*, document de travail, Centre des services sociaux du Montréal métropolitain, 1980.

économique un des facteurs de prolongation d'une relation abusive ³³. Les conjoints ou ex-conjoints de ces femmes n'ont pas terminé leur secondaire (61%), occupent des emplois instables et peu qualifiés, 25% ont un casier judiciaire, Enfin, selon leurs conjointes ou ex-conjointes, 24% sont drogués et 52% sont alcooliques. À propos d'une possible concentration de la violence urbaine dans certains milieux défavorisés, soulignons que le relevé des dossiers de la police de la CUM établit que 27% des dossiers provenaient d'un seul des 24 districts montréalais, alors que deux districts adjacents concentraient 3% et 13% des plaintes. Bien que les auteurs semblaient y percevoir des variations dans la réponse des policiers de chaque district, on pourrait aussi y deviner tout simplement des quartiers plus ou moins caractérisés par la violence, les deux phénomènes ne s'excluant pas d'ailleurs. Selon les témoignages des policiers interviewés par Lina Ouellet-Mercier, la majorité des appels proviennent de milieux défavorisés, les femmes des milieux plus riches recourant, dit-on, aux médecins et avocats pour régler leurs problèmes ³⁴.

Bien que la violence en milieu urbain semble plus élevée que la violence en milieu rural, l'étude de MacLeod révèle une représentation relativement forte au sein des refuges des populations provenant d'en dehors de la ville, d'où l'importance accordée dans l'ouvrage à l'isolement des femmes des communautés rurales et du nord du pays.

Les immigrantes, qui représentent 10% de la clientèle des refuges, n'y seraient pas sur-représentées mais l'auteure évoque les barrières linguistiques et culturelles qui pourraient faire obstacle à leur accès aux divers services. Selon cette enquête, les autochtones seraient par ailleurs sur-représentées dans les maisons de transition canadiennes où elles constituaient 15% de l'ensemble.

[348]

³³ Michael J. Strube et Linda S. Barbour, « The Decision to Leave an Abusive Relationship : Economic Dependence and Psychological Commitment », *Journal of Marriage and the Family*, novembre 1983, p. 785-793.

³⁴ Micheline Baril *et al.*, *loc. cit.*, Voir aussi : Lina Ouellet-Mercier, *La violence conjugale et le rôle de la police*, thèse de maîtrise (criminologie), Université de Montréal, 1984, 184 p.

Dernier exemple, l'échantillon recruté en dehors des maisons d'hébergement par Maryse Rinfret-Raynord *et al.* ³⁵, en vue d'une étude évaluative de l'intervention féministe, comprend 181 sujets dont les traits socio-démographiques sont les suivants. Un peu plus âgées que dans les enquêtes précédentes, mais plus jeunes que la population canadienne, elles sont aussi un peu plus scolarisées ; 45% sont au foyer, les autres étant en emploi, en recherche d'emploi ou aux études. Enfin, 61,9% ne vivaient plus avec leur conjoint au début du traitement. Les deux tiers soulignent que leur conjoint avait de sérieux problèmes d'alcool. Enfin, la violence subie dans l'enfance est présente chez la moitié des femmes et au moins la moitié des conjoints. L'importance de l'alcoolisme et de la toxicomanie associés aux pratiques violentes incite à remettre en question l'opportunité de l'entière mise à l'écart des interprétations relevant de ces pathologies.

Parler de caractéristiques socio-économiques et culturelles des conjoints impliqués dans les épisodes de violence, cela conduit à élargir une problématique qui s'est peu attardée jusqu'ici aux contextes de la violence. Des approches plus nuancées sont présentées par MacLeod dans son enquête canadienne. Une approche différente s'exprime également dans les revendications des femmes autochtones canadiennes et québécoises. En 1987, voulant sensibiliser le milieu à l'ampleur du problème, l'Association des femmes autochtones du Québec entreprenait une campagne de lutte contre la violence familiale. En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'association a produit un ouvrage de référence sur la question ³⁶. Réalisé par Marie Lamoureux *et al.*, cet outil de recherche et d'action facile à consulter a rassemblé des références américaines et canadiennes sur tous les aspects de la violence familiale, incluant des guides d'intervention. Un chapitre concerne la violence conjugale. Bien résumés, les articles et documents présentent des approches multidisciplinaires ainsi que des recherches situées dans la réalité socioculturel-

³⁵ Maryse Rinfret-Raynord *et al.*, *Intervenir auprès des femmes violentées : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*, rapport de recherche n° 1, Université de Montréal, École de service social, 1989, 202 p. et annexes.

³⁶ Marie Lamoureux *et al.*, *La violence familiale dans les communautés autochtones : ouvrage de référence*, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Québec, Québec, 1991, 223 p.

le et politique amérindienne et inuit. Cette bibliographie nous semble un excellent exemple d'une approche contextualisée de la violence familiale et cette publication pourrait susciter des démarches similaires.

Si les composantes socio-démographiques de la violence conjugale laissent deviner l'existence de catégories sociales et de milieux davantage associés à l'apparition de la violence, pour des raisons qui peuvent tenir à la pauvreté, à la désorganisation sociale, à des modes de fonctionnement ou à des conceptions de la famille, à des rapports entre les sexes qui restent à mieux identifier, l'expérience même de la violence conjugale semble comporter une structure commune qui a fait l'objet d'analyses phénoménologiques ou psychologiques. C'est à partir d'études portant sur la violence [349] domestique dans les classes moyennes américaines que Norman Denzin ³⁷ a analysé ce cycle de développement de la violence qu'il décrit comme une interaction symbolique négative qui peu à peu détruit les attentes au sein de la famille. Il serait important de poursuivre de telles analyses phénoménologiques des interactions familiales concernant les conflits, en examinant leur résolution ou leur intensification dans une optique de prévention. Axée sur l'efficacité du dépistage et de l'intervention, la recherche québécoise s'est jusqu'ici surtout centrée sur des situations de crises.

4. Les recherches d'aide : les points de vue des femmes

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches québécoises sur la violence conjugale sont surtout de type exploratoire, s'appuyant en majorité sur le recours à des méthodes qualitatives et l'utilisation de faibles échantillons. Fort utiles pour améliorer la connaissance d'un phénomène complexe auquel on semble avoir jusqu'à présent consacré peu de ressources, ces recherches se sont surtout concentrées sur un aspect du phénomène, la re-

³⁷ Norman K. Denzin, « Toward a Phenomenology of Domestic, Family Violence », *American Journal of Sociology*, 90, 3, novembre 1984, p. 483-513.

cherche d'aide, la réaction du milieu et des intervenants. Issues de l'urgence thérapeutique, ces recherches appliquées émanent surtout des milieux d'intervention.

Dans une étude réalisée au sein d'un département de santé communautaire en collaboration avec deux maisons de transition, Angèle Bilodeau³⁸ s'est intéressée à la recherche d'aide. À partir de témoignages rétrospectifs, cette étude vise à cerner « la manière dont les femmes construisent leur recherche d'aide dans un contexte social donné ». À partir d'une définition élargie de la violence (psychologique, verbale, physique, sexuelle), la recherche d'aide est conçue dans le cadre d'un modèle interactionniste reliant la démarche vers une ressource, la réponse environnementale et l'effet de ce processus sur la violence exercée. Il s'agit d'une recherche exploratoire basée sur les récits d'expérience de 20 répondantes recrutées à partir de listes de maisons d'hébergement et de départements de santé communautaire. Selon Bilodeau, le milieu proche fournit écoute et conseils mais peu d'informations utiles à l'arrêt de la violence. De leur côté, les travailleurs sociaux, les psychologues ainsi que le curé favorisent l'intériorisation des problèmes et la consolidation du couple, tandis que les groupes d'entraide comme Al Annon apportent du support et diffusent un discours de tolérance. Selon Bilodeau, ces stratégies d'adaptation ont peu d'effet pour faire cesser la violence conjugale. Les médecins apportent une aide ponctuelle mais s'attardent peu aux problèmes sous-jacents à la violence elle-même. Les services juridiques apportent des moyens d'information sur la rupture mais assez peu sur les droits des femmes et les aspects criminels de la violence. Quant aux policiers, on sollicite leur protection immédiate et les réponses reçues sont dites traditionnelles, bien qu'on décèle dans quelques cas l'émergence de nouvelles pratiques. La maison pour femmes battues semble le lieu qui apporte une gamme diversifiée de soutiens, informations et services [350] et constitue un lieu de passage qui permet l'affirmation de soi dont la femme a besoin pour rompre la relation de violence. Selon l'auteure, seule la rupture du lien semble mettre fin efficacement à la relation de violence.

³⁸ Angèle Bilodeau, *La violence conjugale, recherche d'aide des femmes*, Québec, Département de santé communautaire Hôtel-Dieu de Lévis, Département de santé communautaire Hôtel-Dieu de Montmagny, 1987, 158 p.

Anne Chevarie ³⁹ examine à son tour les réponses de l'entourage aux demandes d'aide en distinguant toutefois les réponses de soutien et de nuisance et en distinguant deux moments du processus, avant et après le divorce. Les 18 entrevues ont été réalisées auprès de femmes recrutées en maison d'hébergement. Les réactions de l'entourage et en particulier du groupe primaire apparaissent plus complexes puisque l'on distingue entre famille d'origine et belle-famille, les enfants, les amies, etc. Avant la dissolution du couple, les amies et le médecin constituent la source principale de soutien émotif, cognitif et behavioral. Dans un premier temps, la famille d'origine apporte un faible soutien à cause de son ignorance du problème. Le groupe communautaire constitue une ressource peu utilisée mais à multiples fonctions, procurant surtout un soutien affectif. Les voisins, l'infirmière, les policiers, l'avocat, le curé, la maison d'hébergement et le milieu scolaire sont des ressources peu ou pas utilisées tandis que les enfants et la belle-famille peuvent à la fois apporter une aide et constituer une nuisance. La situation se modifie après la rupture du couple, en particulier du côté de l'entourage qui, prenant conscience du problème, apporte son aide. Le soutien émotif est alors principalement assuré par la maison d'hébergement, les amies et la famille, tandis que le recours aux ressources institutionnelles semble diminuer. Soulignant que la socialisation reçue en maison d'hébergement a pu influencer les répondantes dans leurs définitions de l'aide reçue, Anne Chevarie propose de refaire cette étude auprès d'une population recrutée en dehors de ce réseau ainsi que d'étudier la question à partir d'une approche quantitative.

Dans une thèse en criminologie, Johanne Prairie ⁴⁰ a exploré le phénomène du processus d'arrêt de la violence conjugale à partir des témoignages de femmes qui s'en sont sorties sans avoir fait appel à des services formels. La violence est ici définie comme un comportement qui vise à causer une blessure. Recrutées au moyen d'une annonce dans les médias, les répondantes appartiennent surtout aux classes moyennes. Les âges sont très variés de même que les rapports au travail. Seulement le quart des 16 femmes rencontrées avaient effectué

³⁹ Anne Chevarie, *Évaluation et description des réponses de l'entourage à la demande d'aide des femmes violentées par leur conjoint*, thèse de maîtrise (psychologie), Québec, Université Laval, 1990, 123 p.

⁴⁰ Joanne Prairie, *Violence conjugale : processus d'arrêt*, thèse de maîtrise (criminologie), Université de Montréal, 1984, 170 p.

un séjour dans une maison de transition et la moitié avaient fait intervenir les services policiers. La plupart s'en sont sorties par leurs propres moyens. Tout en trouvant des ressemblances dans la situation vécue et dans son déroulement, l'auteure souligne la diversité des parcours de ces femmes, notamment quant à la durée plus ou moins longue de la relation violente avant la prise de décision d'une rupture. La durée sera plus longue quand la femme est convaincue d'être la cause de la violence et de devoir aider son conjoint. La dépendance économique mais également la dépendance psychologique sont des facteurs apparents du maintien d'une situation qu'on tente d'abord de modifier. L'arrêt de la violence dans la majorité des cas s'est accompagné d'une rupture, mais deux couples semblent avoir [351] survécu. Dans l'ensemble, le cheminement personnel des femmes a entraîné une remise en question de leur couple et de leurs propres comportements.

5. Les études sur les intervenants

[Retour à la table des matières](#)

Compte tenu de l'importance de répondre adéquatement aux demandes d'aide et dans la perspective de la mise sur pied de diverses ressources pour y répondre, les recherches sur les intervenants se sont multipliées.

À l'exception de l'enquête par questionnaire de MacLeod et d'une étude de Francine Lavoie *et al.* sur les attitudes des policiers et autres intervenants, les méthodes utilisées ont donné large place au qualitatif. Contrairement aux études précédentes, les témoignages recueillis sont rarement utilisés pour ce qu'ils nous révèlent du phénomène à travers le point de vue d'un informateur clé, mais sont examinés sous l'angle des attitudes des intervenants, des préjugés dont ils feraient preuve à l'égard des femmes battues et des mythes que l'on croit déceler dans leurs discours. On y examine également les rôles exercés par les divers professionnels ainsi que certains problèmes de formation ou d'organisation du travail susceptibles de faire obstacle au dépistage ou à l'orientation des femmes vers des ressources. D'autres comportements et attitudes des intervenants sont interprétés comme des obstacles à la solution du problème. Certains thèmes reviennent dans les différentes

recherches, par exemple la difficulté des policiers, médecins, travailleurs sociaux, à comprendre la réalité des femmes battues et à accepter le refus de certaines femmes de rompre une relation conjugale ; on y fait état de la conception de certains intervenants qui voient dans le caractère réciproque de la violence un problème de couple.

Conçue pour expliquer la politique d'abstention des policiers dans la violence entre conjoints, l'étude de Lina Ouellet-Mercier ⁴¹ va au-delà de cette analyse des perceptions. L'auteure décrit bien le conflit vécu par les patrouilleurs entre un rôle social de médiateur des conflits familiaux et un rôle légal qu'ils estiment souvent inopportun ; cela conduit plusieurs d'entre eux à banaliser les situations dramatiques qu'ils placent dans la catégorie des scènes de ménage. Une enquête quantitative de Lavoie *et al.* ⁴² sur les attitudes des policiers fait état d'une amélioration de la perception du problème grâce à des programmes de formation. Du côté des infirmières et médecins étudiés par Yann Le Bossé, Francine Lavoie et Geneviève Martin ⁴³, c'est la conception même de la médecine basée sur le droit de l'individu d'appliquer ou non le remède prescrit ainsi que l'organisation du travail de ces professionnels qui semblent [352] mal les préparer à intervenir face à des maux qui s'inscrivent dans un processus à long terme et découlent de problèmes sociaux.

En somme, ces études sont surtout critiques à l'égard des pratiques des professionnels ou de l'organisation de leur milieu de travail. Contrairement aux études menées auprès des victimes où les récits sont utilisés comme témoignages, les paroles des experts ne sont pas souvent interprétées comme ayant valeur de témoignages. Les extraits d'entrevues cités dans ces recherches suggèrent pourtant qu'il y aurait

⁴¹ Lina Ouellet-Mercier, *La violence conjugale et le rôle de la police*, thèse de maîtrise (criminologie), Université de Montréal, 1984, 184 p.

⁴² Francine Lavoie, Geneviève Martin et Marie Jacob, *Attitudes, sentiment de compétence et niveau d'implication des policiers et des intervenant-e-s*, Québec, GREMF, Cahier n° 18, Université Laval, 1988, 38 p.

⁴³ Yann Le Bossé, *Attitudes des professionnels-les de la santé vis-à-vis de la violence conjugale*, thèse de maîtrise (service social), Université Laval, 1990. Voir : Francine Lavoie, Geneviève Martin et Marie Jacob, *La violence faite aux femmes en milieu conjugal : étude menée auprès des intervenant-e-s psychosociaux-ales et des policier-e-s*, Québec, GREMF, Cahier n° 15, Université Laval, 1987, 65 p.

avantage à explorer le phénomène de la violence domestique en considérant ces intervenants, policiers, médecins, infirmières comme des témoins privilégiés.

6. La maison d'hébergement : action communautaire et mouvement social

[Retour à la table des matières](#)

Dans cet ensemble d'expertise, la maison d'hébergement semble occuper une place stratégique qui a été peu étudiée, sinon de l'intérieur. *Au grand jour* ⁴⁴, l'ouvrage de Madeleine Lacombe sur le Regroupement provincial des maisons d'hébergement se présente explicitement comme l'idéologie officielle de cette composante du mouvement ; le chapitre consacré aux maisons semble révéler une diversité des modes d'organisation sinon des modes d'intervention qu'il y aurait lieu d'inventorier et de confronter avec le discours plutôt monolithique de l'idéologie exprimée. Tout en présentant son ouvrage sur *Les maisons des femmes battues au Québec* comme non scientifique et destiné surtout aux femmes qui s'y rattachent, Micheline Beaudry ⁴⁵ amorce une analyse préliminaire intéressante de leurs pratiques. C'est à l'initiative des associations de familles monoparentales que les premières maisons ouvrent leurs portes dans les années 1975. Bien que la création des maisons d'hébergement relève dès le départ de tendances idéologiques diverses, les agences gouvernementales interviennent assez vite dans leur devenir à travers le financement de projets et par l'organisation directe. Beaudry évoque le rôle du Conseil du statut de la femme qui, par le biais de Consult-Action, facilite l'organisation de la coalition des refuges et dispense l'aide technique aux maisons. Regroupant des tendances qui vont de l'offre de services dans la tradition des communautés religieuses jusqu'au féminisme réformiste ou radical, le mouvement des refuges s'inspire d'une symbolique de la mai-

⁴⁴ Madeleine Lacombe, *Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, *Au Grand Jour*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 1990, 178 p.

⁴⁵ Micheline Beaudry, *Les maisons des femmes battues au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1984, 110 p.

sonnée et du pouvoir domestique que l'on tente de se réapproprier en s'appuyant sur les solidarités féminines. Cet objectif de redonner aux femmes une autonomie s'accompagne d'une contestation des experts et d'une conception anarchiste de l'organisation des refuges, d'ailleurs souvent présentes dans les groupes communautaires. À la lecture de cet ouvrage, on devine l'importance du rôle joué par le mouvement des refuges dans l'animation du mouvement féministe. Surtout, on peut voir comment ce mouvement a joué un rôle majeur dans l'émergence sur la scène publique d'un problème grave demeuré jusque-là confiné dans le domaine du privé. Il faudrait étendre l'analyse aux outils d'intervention élaborés dans les maisons, aux actions [353] exercées par le Regroupement à l'égard des politiques gouvernementales et des législations, aux problèmes d'évolution interne des maisons à mesure que se crée une nouvelle expertise semi-professionnelle, qui doit s'affirmer face aux autres experts et aux bénévoles. Ces questions soulevées par Beaudry sont traitées dans l'étude canadienne de MacLeod.

L'enquête de MacLeod révèle en effet que l'éventail des structures d'accueil s'est élargi au cours des ans et que l'on tente actuellement de varier les formules pour rejoindre par téléphone et par des moyens spéciaux de transport des catégories particulières de personnes isolées, éloignées des ressources. Sa description des transformations organisationnelles des maisons de transition décrit une tendance à passer du bénévolat au professionnalisme. Ces organismes recourent davantage à des experts et veulent mieux former leur personnel, notamment en psychologie. Les répondantes au questionnaire font aussi valoir le besoin éprouvé de dispenser des services aux enfants des femmes hébergées. Elles ont pris conscience du risque de reproduction familiale de la violence et soulignent que les femmes hébergées craignent dans certains cas de voir enlever leurs enfants par les services de protection de l'enfance.

Sur les fonctions multiples jouées par ces maisons dans la transition vers la rupture d'une relation de violence, une étude européenne nous offre une analyse qualitative d'un modèle de fonctionnement analogue à celui des groupes d'entraide. Marcel Drulie met en évidence le rôle stratégique de ce service basé sur la solidarité : en situant les femmes violentées hors de leur lieu d'oppression un peu à la manière

des rites de passage, le refuge favorise une remise en question de leur identité qui permet d'amorcer une vie nouvelle ⁴⁶.

7. Diversification des modèles d'intervention et concertation

[Retour à la table des matières](#)

La remise en question des interventions traditionnelles de divers experts concernant les femmes battues s'est accompagnée de la mise sur pied de programmes d'intervention féministe, qui peu à peu se sont diffusés en dehors des maisons d'hébergement. Entre autres, le programme élaboré par Ginette Larouche ⁴⁷ a été largement diffusé et sa mise en oeuvre s'est accompagnée d'une recherche-action. Au moment d'en amorcer l'évaluation selon une grille expérimentale avec groupe contrôle et qui prévoyait la comparaison avec un programme axé sur la thérapie familiale, la même auteure et des collaboratrices ⁴⁸ ont éprouvé une difficulté à constituer ce [354] groupe contrôle sans la participation à la recherche des intervenants qui appliquent le modèle systémique. La recherche évaluative comparera donc deux groupes expérimentaux pratiquant tous deux l'intervention féministe sous leurs variantes individuelles et de groupe ainsi qu'un groupe contrôle, constitué de femmes recevant une thérapie individuelle donnée par des intervenantes formées en dehors de l'approche féministe. Les limites de

⁴⁶ Marcel Drulie, « Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues », *Revue française de sociologie*, XXVIII, 1987, p. 641-661.

⁴⁷ Ginette Larouche, *Une étude sur la violence conjugale*, thèse de maîtrise (service social), Université de Montréal, 1980, 178 p. ; G. Larouche, *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Montréal, Corporation des travailleurs sociaux du Québec, 1985, 93 p. ; Ginette Larouche, *Agir contre la violence. Une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues*, Montréal, La Pleine Lune, 1988, 549 p. ; G. Larouche, Blanche Melanson et Lucie Montpetit, *Projet pilote auprès de femmes battues : un groupe d'intervention féministe, Groupe Entr'elles*, Montréal, CSSMM, 1983, 97 p.

⁴⁸ A. Pâquet-Deehy, M. Rinfret-Raynor et G. Larouche, *Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées : une perspective féministe*, rapport de recherche, Université de Montréal, 1989.

cette comparaison sont reconnues par les auteures de la recherche mais elles proviennent également du fait que ces dernières évaluent leur propre programme. Indépendamment de ces évaluations, on doit reconnaître l'apport indéniable d'une approche basée sur l'écoute attentive des témoignages et l'expérience acquise quotidiennement par les femmes oeuvrant dans les maisons de transition ⁴⁹.

Dans un bilan effectué dix ans après les premiers colloques sur la violence, Larouche et Gagné ⁵⁰ évoquent la série des organismes et services engagés dans ces plans d'action mais soulignent qu'on connaît mal la mobilisation réelle des professionnels oeuvrant dans les centres hospitaliers. Colette Gendron ⁵¹ note le rôle stratégique des infirmières dans le développement du dépistage et s'intéresse à la création de grilles pour aider ce dépistage. Dans le cadre d'une réflexion sur les femmes après dix ans d'action dans le domaine de la santé mentale, Michèle Bourgon et Christine Corbeil ⁵² s'interrogent sur les raisons de l'ampleur de la diffusion des thérapies féministes au sein des institutions québécoises, un cas unique dans les pays occidentaux. Elles suggèrent que ces pratiques d'origine américaine véhiculaient des valeurs individualistes axées sur l'autonomie ainsi que des modes de gestion des conflits sociaux, qui correspondaient aux volontés des technocrates d'implanter les valeurs de la modernité. Une collaboration entre des femmes cadres de niveaux intermédiaires et des professionnelles de la base aurait joué un rôle dans cette réalisation. Tout en évoquant les acquis de ces approches, les auteures font valoir le besoin d'en évaluer les résultats et de développer des pratiques qui tiendraient compte de valeurs diversifiées au sein des clientèles.

⁴⁹ Dominique Bilodeau, « L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie », *Nouvelles pratiques sociales*, 3,2, automne 1990, p.45-56.

⁵⁰ Ginette Larouche et Louise Gagné, *loc. cit.*

⁵¹ Colette Gendron, « La violence contre les femmes : généralités et particularités d'un problème de société », Colette Gendron et Micheline Beauregard (sous la direction de), *L'avenir-santé au féminin*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1989, p. 285-302 ; Colette Gendron, *Développement d'un instrument d'identification des femmes violentées en milieu conjugal*, Québec, GREMF, université Laval, 1991, 96 p. (Cahier n° 43).

⁵² Michèle Bourgon et Christine Corbeil, « Dix ans d'intervention féministe au Québec : bilan et perspectives », *Santé mentale au Québec : bilan et perspectives*, XV, 1,1980, p. 205-222.

Une continuité entre un mouvement social et la création puis la consolidation d'une expertise est également présente dans le champ des thérapies pour hommes violents. Des collectifs sur la condition masculine semblent impliqués dans ces nouvelles thérapies. Dans un article sur « L'intervention auprès des hommes violents : le programme C.H.O.C. », Clément Guèvremont et al.⁵³ présentent l'origine de ce collectif masculin émanant de professionnels bénévoles. Ici, la mise sur pied de thérapies de groupe s'accompagne d'actions multiples réalisées à l'échelle d'une communauté [355] particulière : formation de policiers, tenue d'un colloque contre la violence et participation à une table de concertation contre la violence domestique. Le programme élaboré semble combiner l'approche humaniste, l'approche behaviorale et l'approche féministe.

Le besoin d'articuler, au niveau même des cas particuliers et pour assurer la sécurité des femmes, certains aspects du traitement du conjoint violent et de l'intervention d'autres groupes auprès de la victime s'est tôt manifesté. La double logique du judiciaire et du psychosocial qui se chevauchent constamment dans ce domaine nécessite des concertations amorcées dans les années 1980. Dans le contexte d'une multiplication et d'une spécialisation des interventions, une analyse de type organisationnel, ainsi qu'une amélioration des connaissances sur les pratiques relevant de chaque type d'expertise, permet d'améliorer le dépistage et la recherche de solutions. C'est sans doute à cela que répondent les politiques gouvernementales de 1986-1987 et les tables de concertation mises sur pied à l'échelle des communautés locales ou régionales.

Une recherche-action a accompagné la formation d'une table de concertation dans la région de Baie-Comeau ; Jean-Pierre Béliveau *et al.*⁵⁴, qui se sont engagés dans ce domaine à partir de leur participation dans un collectif masculin, ont décrit le déroulement ardu des négociations, alliances et enjeux des participants autour de la table de concertation. L'ouvrage d'Yves Morier *et al.* sur *L'intervention socio-*

⁵³ Clément Guèvremont et al., « L'intervention auprès des hommes violents : le programme C.H.O.C. », *Intervention*, 75, 1986, p. 14-25.

⁵⁴ Jean-Paul Béliveau, Yves Gagnon et Arthur Gélinas, *Enjeux et prise en charge de la concertation en violence conjugale : l'itinéraire d'une table de concertation*, rapport de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, septembre 1990, 196 p.

judiciaire en violence conjugale, fruit d'une collaboration multidisciplinaire entre experts des milieux judiciaires, policiers et communautaires, présente avec clarté et un souci d'harmonisation des actions, les politiques, les lois, leurs modalités d'application ainsi que les rôles impartis aux divers intervenants dans un processus d'arrêt de la violence dont ils reconnaissent la grande complexité ⁵⁵.

La diversité des modèles de thérapie est-elle plus grande du côté de l'intervention auprès des agresseurs dont la conduite laisse entrevoir des problèmes multiples ? Dans une étude descriptive des programmes québécois d'aide aux conjoints violents, Gilles Rondeau *et al.* notent que quatre organismes communautaires émanent de collectifs masculins et que deux autres ont été suscités par des maisons d'hébergement pour femmes violentées. D'autres sont des initiatives d'intervenants de CLSC ou d'une travailleuse sociale professeure à l'Université McGill. En tout seize organismes financés pour moitié par le ministère de la Santé et des Services sociaux et qui recourent à un personnel en partie à plein temps, en partie bénévole et à temps partiel, ayant une formation en travail social ou en criminologie ou ayant reçu sur place une formation dispensée par certains de ces groupes. Les programmes sont surtout modelés selon les thérapies de groupes. Les clientèles sont recrutées par le biais des réseaux des affaires sociales, du judiciaire et des maisons d'hébergement. Un filtrage des candidatures semble permettre d'éliminer certains cas lourds acheminés aux services de psychiatrie [356] et de toxicomanie. À l'exception d'un seul, les programmes d'intervention s'inspirent surtout des approches de psychologie behaviorale, des techniques de contrôle du stress ; certains programmes intègrent en outre une approche socio-culturelle concernant la rigidité des rôles masculins et les dimensions de l'approche systémique portant sur les rôles féminins et masculins et les problèmes de communication dans le couple. Un seul programme s'inspire du projet américain *Emerge*, qui relève de l'approche féministe. Selon Rondeau *et al.*, cette approche est minoritaire et opposée aux pratiques adoptées par la majorité des groupes depuis les débuts de l'intervention ⁵⁶.

⁵⁵ Yves Morier *et al.*, *op. cit.*

⁵⁶ Gilles Rondeau *et al.*, *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : rapport sur les seize organismes existant au Québec*, Québec, ministère

Tout en soulignant le besoin d'évaluation de ces programmes, Linda MacLeod souligne leurs fonctions possibles de simples échappatoires aux conséquences d'un acte criminel sanctionné par le tribunal ⁵⁷. Malgré de telles réserves, les données de son enquête auprès des dirigeantes des maisons de transition révèlent qu'une partie de la clientèle féminine des refuges serait opposée à l'administration punitive de la justice qui viserait uniquement l'incarcération du conjoint violent. À cet égard, le livre de MacLeod, tout en appuyant l'approche légale actuelle basée sur des pratiques fermes de mise en accusation et le développement d'une approche thérapeutique destinée aux conjoints violents, soulève quelques-uns des dilemmes qui découlent de ces nouvelles pratiques judiciaires. Elle mentionne la crainte de certaines femmes battues de se voir retirer leurs enfants en rendant public un contexte familial violent, ce qui pourrait justifier une intervention des organismes de protection de la jeunesse. Elle soulève enfin le paradoxe auquel pourrait aboutir un système juridique où une femme peut être accusée d'outrage au tribunal parce qu'elle refuse de témoigner contre son conjoint. Certains s'interrogent enfin sur les dangers encourus par les victimes quand le processus légal n'aboutit pas à une condamnation. Des recherches devraient examiner ces contradictions entre les fonctions symboliques de la loi, les fonctions de répression des crimes et les besoins de protection des victimes.

de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation de la santé et des services sociaux, 1989,180 p. Sur le programme *Émerge*, voir : Jürgen Dankwort, « Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention [féministe] efficace auprès des hommes violents », *Service social*, 37,1-2, 1988, p. 86-119. Voir aussi : Jacques Broué et Clément Guèvremont (sous la direction de), *Quand l'amour fait mal*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1989,185 p.

⁵⁷ L. MacLeod, *op. cit.*

CONCLUSION :
La violence conjugale
sous l'angle des changements de valeurs

[Retour à la table des matières](#)

Du point de vue de la recherche scientifique réalisée dans le domaine des études sur la famille et la conjugalité, on peut dire que la violence conjugale est une découverte amère des années 1970. S'agit-il pour autant d'un phénomène nouveau ? La recherche historique, à peine entamée sur la question, suggère déjà qu'il n'en est rien. S'agit-il d'un phénomène en recrudescence ? Là encore, malgré des méthodes à améliorer pour en préciser les manifestations à diverses époques et les taux variables pour des fractions de la population, la question sera peut-être toujours objet de conjectures.

[357]

Ce qui est plus évident, si on l'examine sur plusieurs siècles, c'est la mutation profonde des attitudes et des législations concernant le geste posé par un mari qui bat sa femme. Geste permis au XVII^e siècle, parfois même glorifié par la culture populaire ancienne comme geste viril, par la loi et la religion de ce temps comme correction paternaliste envers femme, enfants et valets, le comportement violent devient l'objet de réprobations à mesure que s'affirment des principes de gouvernement démocratiques. Les changements de mentalité ont-ils précédé les lois ? En quels milieux et selon quelles modalités ? L'histoire des étapes de ce changement de valeurs reste à être mieux analysée, bien qu'on puisse suggérer les grands traits de son évolution. Englobée au XIX^e siècle dans la lutte à l'intempérance propagée par des réformistes dans un mouvement social auquel bien des femmes participèrent, la violence conjugale semble avoir été oubliée des mouvements sociaux pendant plusieurs décennies, puis redéfinie dans les années 1950 comme un comportement pathologique avant d'être fermement dénoncée par le mouvement féministe ⁵⁸.

⁵⁸ Cette alternance de mobilisation et de mise en veilleuse est longuement analysée par Elisabeth Pleck pour les États-Unis dans l'ouvrage cité plus haut.

Des changements, amorcés avant notre époque, laissent entrevoir certaines transformations des moeurs patriarcales et des formes nouvelles de conjugalité ; on en devine aussi les survivances. À partir du milieu des années 1970, en posant l'égalité des sexes comme valeur incontournable, le mouvement féministe a défini comme un crime la violence conjugale, resituant le geste brutal par rapport au type d'autorité abusive et aux normes de conjugalité qui jadis le légitimaient. Le plaçant dans un continuum de gestes violents et le constituant en représentation dramatique de la lutte des sexes, il en a proposé une lecture à plusieurs niveaux.

Seule une étude historique de ce mouvement de défense des femmes battues permettrait d'analyser sa dimension idéologique et de situer sa contribution d'ensemble au mouvement féministe. Le niveau principal de lecture retenu dans le présent texte, c'est son apport dans la prise de conscience collective d'un problème social : en définissant le geste violent comme criminel, le mouvement féministe a fait sortir de l'ombre et du privé des situations que les femmes battues vivaient de façon isolée coups, menaces, harcèlements physiques et psychologiques ⁵⁹.

Rejetant les interprétations individuelles et les explications uniquement pathologiques des années précédentes, le mouvement féministe a aussi mis sur pied des refuges et suscité de nouvelles stratégies d'intervention forgées dans l'action et l'entraide. Il a ainsi contribué à l'émergence d'un nouveau paradigme qui élargit l'interprétation du phénomène de la violence conjugale en le replaçant dans le cadre des rapports de sexes inégalitaires et d'une société empreinte de domination masculine.

Issu d'une perspective largement acceptée dans ses grandes lignes, ce nouveau paradigme se retrouve en de multiples variantes dans les recherches entreprises dans [358] le sillage du mouvement féministe, bien qu'il ne puisse être ramené à un modèle unique. Selon Mark Liddle ⁶⁰, qui reconnaît l'importance des contributions féministes concer-

⁵⁹ Ces deux aspects sont évoqués, au sujet du mouvement français, par Sylvie Kaczmarek, « Les violences sexuelles sortent de l'ombre », *Le groupe familial*, 135, 4, 1992, p. 52-56.

⁶⁰ Mark A. Liddle, « Feminist Contributions to an Understanding of Violence Against women - Three Steps Forward, Two Steps Back », *Revue canadienne*

nant la violence faite aux femmes, certaines caractéristiques du paradigme risquent cependant de limiter les avancées de la recherche dans ce domaine ; en particulier, un certain globalisme des interprétations, qui ne permet pas toujours d'envisager la construction sociale et historique des rapports entre les sexes en divers domaines de la vie publique et privée. Sa proposition d'études phénoménologiques sur les masculinités découle de sa remise en question d'un modèle théorique qui supposerait une domination de tous les hommes sur toutes les femmes et donc nierait toute possibilité de changement. L'étude exploratoire des liens de la violence avec certains éléments de sous-cultures masculines et non pas avec la culture masculine conçue de façon globale mériterait plus d'attention. Par ailleurs, il serait intéressant d'examiner comment des collectifs masculins se sont peu à peu intéressés à ce dossier ⁶¹.

La recherche québécoise et canadienne évoquée dans ce bilan s'est développée dans un contexte d'intervention, à l'intérieur d'un paradigme similaire, un contexte qui en révèle à la fois les richesses et les limites. Certes, il s'en dégage de multiples pistes pour développer une meilleure articulation des pratiques d'intervention et une meilleure connaissance des milieux de travail des intervenants. À cet égard, les recherches déjà effectuées vont engendrer des études multiples tant sur les aspects cliniques du dépistage que sur l'intervention et le traitement. Des études longitudinales sur le devenir subséquent des personnes ayant été l'objet d'aide aux victimes ou de thérapies pour les agresseurs constitueraient sans doute la meilleure évaluation de leur efficacité ⁶². Par exemple, à la suite d'une enquête sur des « itinéraires

de sociologie et d'anthropologie/ Canadian Review of Sociology and Anthropology, 26, 5, novembre 1989, p. 759-775.

⁶¹ Sur ces thèmes voir : Germain Dulac, Contribution à l'étude d'un modèle résistance de la praxis sociale dans la période de crise actuelle : analyse des pratiques et discours associés à l'expression de la condition masculine, thèse de maîtrise (sociologie), université du Québec à Montréal, 1984, 243 p. ; Jean-François Pouliot, L'impact des groupes-hommes sur les relations sociales de sexe : enquête sur la condition masculine, Québec, GREMF, université Laval, Cahier n° 7, 1986, 128 p. ; Jacques Broué et Clément Guèvremont (sous la direction de), op. cit.

⁶² D. Fréchette, G. Généreux et J. Leblanc, Recherche sur la santé mentale et les conditions de vie des femmes victimes de violence après leur passage en maison d'accueil, Relais-femmes de Montréal, 1981.

de femmes battues », la sociologue française Sylvie Kaczmarek s'interroge sur les effets d'une approche axée uniquement sur l'autonomie et la rupture conjugale pour certaines femmes issues de milieux démunis, qui vivent par la suite dans une grande pauvreté. Le besoin d'articuler l'intervention au sujet de la violence familiale avec une politique sociale permettant la subsistance des femmes seules et de leurs enfants s'est affirmé depuis les débuts du travail social, selon l'historienne Linda Gordon ⁶³.

Sur le phénomène de la violence conjugale comme telle, sur son ampleur, tant dans le passé que dans les décennies récentes, seules des enquêtes statistiques rigoureuses permettront de saisir l'envergure du problème, son état actuel et de mesurer [359] les changements du phénomène depuis les débuts de l'intervention. Les résultats des enquêtes réalisées montrent la nécessité de distinguer dans les questions entre violence grave ou mineure comme l'ont fait Strauss et Gelles. De telles enquêtes permettraient enfin de compléter et de préciser le tableau qu'on peut déjà tirer des profils de clientèles émanant des enquêtes et des statistiques existantes. Signalons toutefois le danger des interprétations trop rapides à partir de corrélations du phénomène avec tel milieu d'appartenance ou telle catégorie sociale. En tenant compte de cette mise en garde, des enquêtes qualitatives sur des milieux circonscrits permettraient d'explorer davantage la nature complexe des liens de la violence avec la pauvreté, le chômage et les aspects culturels de certains milieux de vie et de travail.

Si plusieurs ouvrages récents témoignent de tentatives de concertation entre les intervenants de divers champs, une semblable dynamique entre les chercheurs des diverses disciplines permettrait d'améliorer les interprétations et d'approfondir la connaissance du phénomène. Ici, la démarche d'intégration théorique multidisciplinaire de Gelles et Strauss ⁶⁴ sur les déterminants de la violence dans la famille pourrait servir, sinon d'inspiration, du moins de questionnement des explica-

⁶³ Sylvie Kaczmarek, *loc. cit.* ; Linda Gordon, *op. cit.*

⁶⁴ Richard J. Gelles et Murray A. Strauss, « Determinants of Violence in the Family : Toward a Theoretical Integration », dans : W.R. Burr *et al.* (sous la direction de), *Contemporary Theories about the Family*, New York, Free Press, 1979

tions élaborées à partir d'une seule discipline ou d'un seul palier de la réalité sociale.

Une fois identifié et posé dans ses relations avec les rapports inégalitaires des sexes (des relations dont la direction et l'articulation sont loin d'être toujours claires), le phénomène de la violence conjugale gagnerait à être replacé dans un cadre plus large, plus complexe, incluant ses rapports multiples avec la violence familiale et les autres formes de violence. Le dernier point a été souventes fois réitéré dans les écrits des féministes, qui ont rapproché les questions du viol, du harcèlement sexuel, de la pornographie et de la violence conjugale ; mais beaucoup de recherches restent à faire pour en mieux saisir les interrelations. Il importe en particulier d'examiner les sources de la légitimation des conduites violentes et non violentes afin d'y enraciner des pratiques de prévention.

Le lien théorique à rétablir avec la conjugalité et la famille dans les analyses s'affirme tout autant au niveau des causes de la violence (transmission intergénérationnelle, liens avec le processus de la séparation), de sa prise en charge (intervention possible de l'entourage ou d'instances étatiques), qu'au niveau de la vie familiale et conjugale ultérieure des personnes qui ont vécu ce problème et des enfants qui en ont été témoins. Pour mieux saisir les aspects temporels du phénomène, la recherche devrait enfin examiner les relations conjugales violentes à partir d'une réflexion plus large sur la conjugalité, incluant les relations non violentes d'une majorité.

[360]

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

[Retour à la table des matières](#)

BARIL, Micheline, Marie-Marthe COUSINEAU et Sylvie GRAVEL, « Quand les femmes sont victimes..., quand les hommes appliquent la loi », *Criminologie. Les femmes et la justice pénale*, 16, 2, 1983, p. 89-100.

BEAUDRY, Micheline, *Les maisons des femmes battues au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1984, 110 p.

BILODEAU, Angèle, *La violence conjugale, recherche d'aide des femmes*, Québec, Département de santé communautaire Hôtel-Dieu de Lévis, Département de santé communautaire Hôtel-Dieu de Montmagny, 1987, 158 p.

BOURGON, Michèle et Christine CORBEIL, « Dix ans d'intervention féministe au Québec : bilan et perspectives », *Santé mentale au Québec : bilan et perspectives*, XV, 1, 1980, p. 205-222.

BROUÉ, Jacques et Clément GUÈVREMONT (sous la direction de), *Quand l'amour fait mal*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1989, 184 p.

CHEVARIE, Anne, *Évaluation et description des réponses de l'entourage à la demande d'aide des femmes violentées par leur conjoint*, thèse de maîtrise (psychologie), Québec, Université Laval, 1990.

DRULIE, Marcel, « Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues », *Revue française de sociologie*, XXVIII, 1987, p. 641-661.

FRANKEL-HOWARD, Deborah, *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques*, Ottawa, Santé et Bien-être social, ministère des Approvisionnement et Services, Canada, 1989 (édition bilingue).

GELLES, Richard J. et Murray A. STRAUSS, « Determinants of Violence in the Family : Toward a Theoretical Integration », dans : W.R. BURR *et al.* (sous la direction de), *Contemporary Theories about the Family*, New York, Free Press, 1979.

GENDRON, Colette, *Développement d'un instrument d'identification des femmes violentées en milieu conjugal*, Québec, GREMF, Université Laval, 1991, 96 p. (Cahier n° 43).

GUÈVREMONT, Clément *et al.*, « L'intervention auprès des hommes violents : le programme C.H.O.C. », *Intervention*, 75, 1986, p. 14-25.

HARVEY, Kathryn, « Amazons and Victims : Resisting Wife-Abuse in Working-Class Montreal, 1869-1879 », *Journal of the Canadian Historical Association, Revue de la société historique du Canada*, nouvelle série, 2, 1991, p. 131-148.

LAMOUREUX, Marie *et al.*, *La violence familiale dans les communautés autochtones : ouvrage de référence*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Québec, Québec, 1991, 223 p.

LAROUCHE, Ginette, *Agir contre la violence. Une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues*, Montréal, La Pleine Lune, 1988, 549 p.

LAROUCHE, Ginette et Louise GAGNÉ, « Où en est la situation de la violence envers les femmes dans le milieu familial, dix ans après les colloques sur la violence ? », *Criminologie*, XXIII, 2, 1990, p. 23-45.

LAVOIE, Francine, Geneviève MARTIN et Marie JACOB, *Attitudes, sentiment de compétence et niveau d'implication des policiers et des intervenant-e-s*, Québec, GREMF, Université Laval, 1988, 38 p. (Cahier n° 18).

LIDDLE, Mark A., « Feminist Contributions to an Understanding of Violence Against Women - Three Steps Forward, Two Steps Back », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie/Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 26, 5, novembre 1989, p. 759-775.

[361]

MacLEOD, Linda, *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale*, Ottawa, CCCSF, 1987, 191 p.

MORIER, Yves *et al.* (en collaboration avec le Centre éducatif et culturel inc.), *Intervention socio-judiciaire en violence conjugale*, Montréal, Wilson & Lafleur ltée, 1991, 270 p.

OUELLET-MERCIER, Lina, *La violence conjugale et le rôle de la police*, thèse de maîtrise (criminologie), Université de Montréal, 1984, ix + 184 p.

PLECK, Elisabeth, *Domestic Tyranny, The Making of Social Policy Against Family Violence from the Colonial Times to the Present*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1987, D3 p.

PRAIRIE, Joanne, *Violence conjugale : processus d'arrêt*, thèse de maîtrise (criminologie), Université de Montréal, 1984, vi + 170 p.

RONDEAU, Gilles, *et al.*, *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : rapport sur les seize organismes existant au Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation de la santé et des services sociaux, 1989, 180 p.

STRAUSS, Murray A. et Richard J. GELLES, « Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys », *Journal of Marriage and the Family*, 48, août 1986, p. 465-479.

Fin du texte